

Le Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière (D.P.P.H) par la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E)

- **La procédure VAE**
- **La prestation accompagnement VAE**

DAVEN _____

Dispositif Académique de Validation de l'Éducation Nationale

LA PROCEDURE VAE

LES CONDITIONS

Le candidat souhaitant acquérir le **diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière (niveau III)** par la VAE doit justifier, **outre du BP de préparateur en pharmacie (niveau IV)**, des compétences professionnelles acquises dans **l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme**. La durée totale d'activité cumulée exigée est de **trois ans, représentant 4 200 heures au cours des douze dernières années**.

LA DEMARCHE

1 - Demander, par courrier ou par téléphone, le livret de demande de validation des acquis de l'expérience (livret 1) du diplôme au :

CNASEA – Délégation VAE -Service de recevabilité
 15 rue Léon Walras – CS 70902
 87017 LIMOGES cedex
 Tél : 0.810.017.710

2 - Retourner au **CNASEA** ce livret 1 complété et accompagné des pièces demandées en respectant le calendrier des sessions de dépôt transmis par le CNASEA.

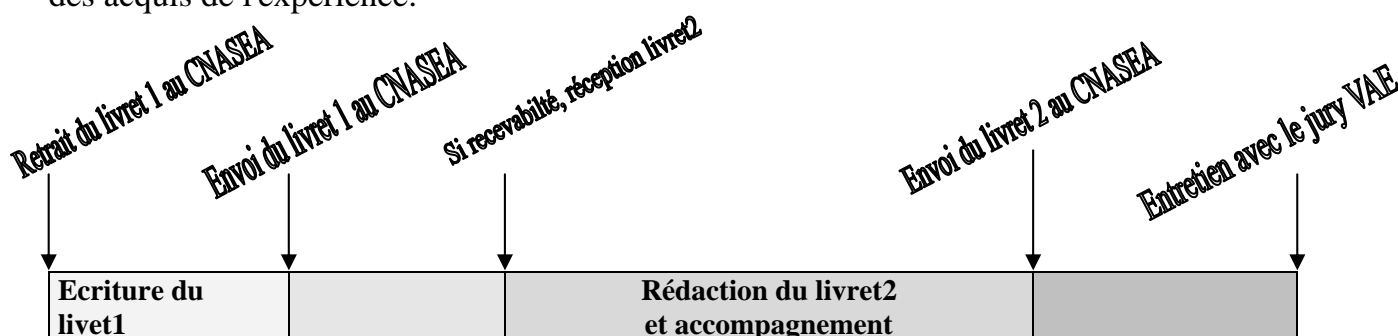
3 - Lorsque la demande est déclarée recevable (réponse dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du livret 1), le candidat reçoit un livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2), dans lequel il devra exposer son expérience.

Pour remplir ce livret 2, le candidat peut solliciter un accompagnement qui le guidera et le conseillera (voir prestation accompagnement).

4 - Une fois rédigé, le livret 2 doit être retourné au **CNASEA** en respectant le calendrier des sessions de dépôt transmis par le CNASEA.

5 - Le candidat est ensuite convoqué à un entretien avec un jury composé de formateurs et de représentants du secteur professionnel.

6 - La décision de validation se fait sur la base du livret 2 et de l'entretien avec le jury. Celui ci peut attribuer la totalité du diplôme, ne rien attribuer ou attribuer une ou plusieurs parties du diplôme (validation partielle). En cas de validation partielle, le candidat peut opter pour le suivi et l'évaluation du (ou des) module(s) de formation correspondant aux compétences non validées ou pour une expérience professionnelle prolongée ou diversifiée préalable à une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience.



LA PRESTATION ACCOMPAGNEMENT

CONTEXTE

Tout candidat engagé dans une démarche de Validation des Acquis de l'expérience pour le Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière doit rédiger, avant de s'entretenir avec un jury VAE, un dossier (livret 2) dans lequel il lui appartient de valoriser son expérience en lien avec les attentes du diplôme.

OBJECTIFS

La prestation accompagnement a pour objectif principal d'aider et conseiller le candidat dans ce parcours de validation et plus spécifiquement :

- vérifier la pertinence du projet de validation,
- identifier les activités significatives à décrire au regard des exigences du diplôme,
- acquérir une méthodologie de description des activités favorisant l'identification des compétences par le jury VAE,
- travailler sur la lisibilité du livret 2,
- préparer à la situation d'entretien avec le jury VAE.

DUREE ET MODALITES

D'une durée globale de 11 heures, la prestation accompagnement alterne des phases individuelles en face à face et à distance, ainsi que des phases collectives.

La phase individuelle en face à face et les phases collectives se dérouleront à Metz, sur le site Lorraine Nord du DAVEN, dans les locaux du lycée Robert Schuman.

La phase individuelle réalisée à distance, qui s'appuie sur un échange portant sur des extraits rédigés du livret2 que le candidat aura préalablement transmis à son accompagnateur, se fera avec les moyens de communication dont dispose chaque candidat (téléphone, courriel, fax, courrier...)

Situé dans les mêmes locaux que le Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière, le DAVEN pourra, le cas échéant, recourir à l'expertise de celui-ci dans les conseils donnés au candidat.

COÛT

La prestation accompagnement est de 624 euros par candidat.

MODALITES D'INSCRIPTION

Demander le formulaire d'inscription au **DAVEN Antenne Lorraine Nord au 03.87.66.44.66** ou le télécharger sur **www.ac-nancy-metz.fr/daven**

DESCRIPTIF

Etape	Contenu	Modalités	Durée
Entretien d'accompagnement individuel.	<ul style="list-style-type: none"> - Description des (ou de l') expérience(s). - Confrontation avec les exigences du DPPH. - Structuration et valorisation des activités significatives de l'expérience. - Présentation du livret2. - Explicitation et description d'une première activité. - Remise d'une fiche de préconisations. - Commande d'écriture 	- Phase individuelle réalisée sur site.	2 h
Atelier collectif	<ul style="list-style-type: none"> - aide à la prise de conscience de sa manière de communiquer à l'oral et à l'écrit. - Techniques de communication de base. - Prise de parole devant un groupe. - Exercices pratiques de communication. 	- Phase collective réalisée sur site	3 h
Accompagnement individuel.	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse d'une première partie rédigée du livret2. - Echange et ajustement de la production écrite en lien avec le principe de la VAE et les attentes du jury DPPH. - Commande d'écriture 	<ul style="list-style-type: none"> - Phase individuelle réalisée à distance. - Moyen de communication à définir avec le candidat. 	1 h
Accompagnement individuel.	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse d'une deuxième partie rédigée du livret2. - Echange et ajustement de la production écrite en lien avec le principe de la VAE et les attentes du jury DPPH. - Commande d'écriture 	<ul style="list-style-type: none"> - Phase individuelle réalisée à distance. - Moyen de communication à définir avec le candidat. 	1 h
Atelier collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du rôle de l'entretien avec le jury. - Analyse des attentes du jury DPPH. - Jeux de questions-réponses. - Préparation aux situations imprévues. 	- Phase collective réalisée sur site.	3 h
Accompagnement individuel.	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du travail de structuration du dossier. - Préconisations pour la finalisation du dossier. - Rappel des étapes restantes de la validation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Phase individuelle réalisée à distance. - Moyen de communication à définir avec le candidat. 	1 h